

Ennezat, le 21 Janvier 2020.

Monsieur le Président, Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur, Madame la Directrice,

Objet: versement de votre Taxe d'apprentissage 2020 (fraction de 13%)

Le saviez-vous ?

Le versement de votre taxe change en 2020 ! La taxe d'apprentissage est maintenant calculée sur la Masse Salariale 2019 et comprend 2 fractions :

- 87 % destiné au financement de l'apprentissage (pour 2020, versée auprès de votre OPCO)
- 13 % destiné au financement des formations techniques et professionnelles. **Cette fraction est versée sans intermédiaire aux établissements destinés à le percevoir. Au titre de l'Article L6241-5, le LEAP d'ENNEZAT est habilité à la percevoir !**

- Pour quelle échéance ? -> Avant le 31 mai 2020**
Comment ? -> Par chèque ou virement à l'attention du LEAP d'ENNEZAT.

Nous vous remettons alors un reçu libératoire indiquant le montant versé ainsi que la date de versement (cf. modèle au dos) **NB : en cas de contrôle et de non versement de ces 13%, vous serez redevable du double à l'URSSAF !**

Vous travaillez sur des champs professionnels en relation avec nos formations... Vous êtes un partenaire pédagogique important... Vous connaissez nos anciens élèves... Vous êtes un de nos fournisseurs... Vous connaissez notre sérieux par la proximité de notre structure.

Votre taxe d'apprentissage peut contribuer à soutenir nos initiatives et à maintenir à niveau notre équipement pédagogique.

Notre lycée professionnel assure la formation de 130 élèves (3^e - CAP - Bac Pro) dans les secteurs des "Services aux Personnes et aux Territoires" (Aide à la Personne, Petite Enfance, Personnes Dépendantes, Secteur Sanitaire et Social) et de l' « Accueil – Vente » (Animation, Loisirs, Développement local, Vente).

Par ailleurs, nous proposons maintenant en formation continue le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, «Surveillant de Nuit Qualifié – Maître de Maison» et le C.P.Q. Educateur de Vie Scolaire.

Des projets d'équipement pour nos jeunes sont constamment prévus afin de les mettre dans une situation optimale de réussite. **C'est pourquoi votre taxe d'apprentissage serait très appréciée pour nous aider à réaliser ces projets et permettre de favoriser au mieux l'insertion de nos jeunes.**

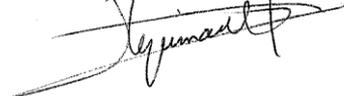
Vous trouverez au verso de ce courrier l'utilisation que nous comptons faire de la taxe d'apprentissage pour 2020.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous les renseignements qui vous seraient utiles concernant ce versement.

Vous remerciant par avance au nom de toute notre équipe, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses et cordiales salutations.



Pour La Présidente **Clotilde GIRAUD**,
Le Directeur, **Laurent GRIMAULT**



La Taxe d'Apprentissage

Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé d'ENNEZAT a la possibilité de percevoir votre taxe d'apprentissage

au titre de

Tous vos salariés, quelle que soit leur catégorie

Versement de VOTRE CONTRIBUTION

87 % versé à l'OPCO dont vous dépendez

Pour le financement des formations par Apprentissage

Le LEAP d'Ennezat ne fait pas de formation par apprentissage.



13 % de la Taxe Totale due sur la Masse Salariale 2019

AVANT LE 31 MAI 2020

- Par chèque à l'ordre de l'Association de Gestion du LEAP d'Ennezat
- Par Virement

Justification

Utilisation

- **Création de salles de dédoublement**
- **Achat d'une classe mobile pour numérique éducatif**
- **Mise aux normes des locaux pour handicap visuel ou auditif**
- **Interventions de professionnels (CAPa, Bac Pro)**


 1, route de Riom 63720 ENNEZAT
 Tél : 04 73 63 80 23 – Fax : 04 73 63 96 20
 Site : www.leap-ennezat.org
 e.mail : ennezat@cneap.fr
 N° SIRET : 779 229 749 00014 N° UAI : 0631561E

AGENCE EXCELLENCE **pro**

Etablissement de formations professionnelles Habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage au titre de l'Article L6241-5

Taxe d'apprentissage 2020

-Versement direct aux lycées Professionnels et Technologiques-

RECU LIBERATOIRE

Entreprise :
 Nom : SIRET :
 Adresse :
 CP : Ville :

Nous attestons, que l'entreprise ci-dessus, en date du :/...../2020, a réglé son versement au titre du solde de la contribution apprentissage 2020, d'un montant de : €
 (Montant écrit en lettre Euros)

Par chèque
 Par virement

Enregistrement comptable, sous le numéro :

Fait à Ennezat, le / /2020 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour La Présidente **Clotilde GIRAUD**,
Le Directeur, **Laurent GRIMAUD**




Coordonnées bancaires :

C.A.C.F. Ennezat N°
16806 00700 07810814050 25

IBAN
FR76 1680 6007 0007 8108 1405 025

BIC : AGRIFRPP868

Numéro UAI : 0631561E

Numéro SIRET : 779 229 749 00014